Le + syndical

agirc et arrco

NEGOCIATIONS RETRAITES COMPLEMENTAIRES

LE CONSTAT

Depuis 2010 et la réforme des bornes d'âge, les curseurs ont bougé :

- Coup de frein sur la croissance de la masse salariale ramenée de 3,4% en 2011 à 2,4% en 2013

- Amélioration de l'espérance de vie après 60 ans : 25 ans en 2011

- Accélération du nombre départ en retraite suite au succès des dernières mesures pour carrières longues

LES CONSEQUENCES

Les régimes de retraite complémentaire sont dans une situation alarmante !

Le déficit pourrait atteindre, pour les deux régimes, 6,5 Mds€ en 2012 et 10 Mds€ en 2017

Sans mesures nouvelles, les réserves financières de l'AGIRC seraient épuisées en 2017 et celles de l'ARRCO en 2020 !

LES SOLUTIONS

Patronat et syndicats ont dû se résoudre à anticiper les négociations. Elles se déroulent en deux temps :

- D'ici le 1er avril, adoption de mesures conservatoires

- D'ici fin 2013, mesures structurelles pour pérenniser les retraites complémentaires.

TROISIEME ROUND

Troisième séance de négociation entre patronat et Syndicats (15 01 13).

Pour la CFE-CGC, la question des retraites complémentaires doit être replacée dans une triple réalité :

- **Crise socio économique**
- **Epuisement des réserves financières**
- **Caractère contributif du système**

Plus tu gagnes → plus tu paies de cotisations

Plus tu as payé de cotisations → plus tu es en droit de percevoir

La CFE-CGC porte donc l'ambition de voir l'effort équilibré entre entreprises, salariés et retraités.

- *En faveur des actifs* et pour préserver leur pouvoir d'achat, l'augmentation du calcul du prix d'achat du point doit être limitée.
C'est un message fort en direction des jeunes !

- *En faveur des retraités*, actuels et futurs, et pour préserver également leur pouvoir d'achat, la CFE-CGC refuse le matraquage des *pensions* par une désindexation trop forte sur 5 années.

- *En faveur des veuves*, la CFE-CGC refuse la remise en cause des *droits à réversion*.

- Pour la CFE-CGC, un niveau de retraite décent passe par une *augmentation incontournable des cotisations* au titre des actifs ET des entreprises.

- Pour la CFE-CGC, il est incontournable d'envisager à terme, la mise en place d'une *sur complémentaire obligatoire* à l'AGIRC afin de compléter les taux de remplacement en forte baisse pour les statuts relevant de l'encadrement.

Ne pas jeter sur la voie publique